

L'an **deux mille vingt-trois**, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR  
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATELLIER à Benoît BALAIS

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230206-23\_05266-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

**Absents excusés :** /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 26	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2023-024 - Désaffectation, déclassement avant cession de la parcelle CO n° 055 (rue Prébourg - commune déléguée Conde-sur-Noireau)**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu Le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Monsieur TOUSSAINT et Madame LEPEINTEUR (aux droits de la SCI LA PETRUVIENNE) a acquis le 2 février 2022 la parcelle CO n°54 comprenant un ensemble immobilier correspondant aux anciens ateliers de commune (ancienne chapelle).

Lors d'une rencontre avec Mme le Maire, Monsieur TOUSSAINT a exprimé le souhait de se porter acquéreur de la parcelle CO n°55, d'une superficie de 60m<sup>2</sup>, qui est le prolongement de son atelier.

La commune propose de lui céder la parcelle au prix de 20 € le m<sup>2</sup> € soit 1 200€ €, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur. Cet accord a été formalisé par un courrier contresigné le 7 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la désaffectation, le déclassement portant intégration au domaine privé de la commune en vue de la cession prochaine de la parcelle cadastrée CO n°55 à la SCI LA PETRUVIENNE DE LA REMAIZIERE dont le siège est enregistré au 33 La Remaizière à Saint Pierre-du-Regard (61790), pour un prix de 1 200 euros, les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur,
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire, Valérie DESQUESNE

